

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ



Par Katell FAVENNEC
et Didier LE BOUGEANT

KATELL FAVENNEC — A en croire les médias, le PACS est un projet bâclé qui a été pensé dans l'urgence, sur pression des lobbies homosexuels.

DIDIER LE BOUGEANT — Ces situations sont inacceptables quand on sait que le PACS est le résultat de 10 années de combat aux côtés de personnalités de gauche. Dès 92, un groupe de parlementaires socialistes avait déposé un projet de loi.

Il faut se rappeler que dans les années 90, le CUS qui deviendra le PACS a été porté par les associations homosexuelles.

L'urgence d'un statut est alors apparue à travers la tragédie du SIDA et sa cohorte d'exclusions.

KATELL — Et c'est alors que l'on s'est aperçu que la société avait évolué et que 5 millions de Français vivaient en couple hors mariage, sans aucun statut juridique. Il était grand temps que la loi s'adapte à ce nouveau choix de vie.

DIDIER — L'expression "choix de vie" est importante, car il s'agit bien de reconnaître la notion de couple, quel que soit le sexe des personnes. Une certaine droite voudrait nous faire croire qu'il suffirait de

mesurettes fiscales pour régler le problème. Il faut se rappeler que cette même droite en 92 a rejeté, après saisine du Conseil Constitutionnel, deux amendements socialistes sur le transfert de bail et la prise en charge de la Sécurité Sociale du conjoint.

KATELL — Or, le PACS n'est pas une simple mesurette : il va permettre à de nombreux couples de voir leur choix de vie reconnu, à la fois sur le plan juridique, fiscal et social. Le PACS nous donnera des droits. Des droits en matière de succession, de fiscalité, de patrimoine, de logement, d'assurance maladie, de droit du travail et de droit de séjour.

DIDIER — Des droits, certes, mais aussi des devoirs.

KATELL — Évidemment.

DIDIER — Des devoirs de soutien, une solidarité dans les dettes contractées en commun et l'obligation d'une imposition fiscale commune.

KATELL — C'est bien là que le PACS se différencie du mariage, puisqu'il ne légifère que sur le statut du couple et non pas sur celui de la famille. Nous, hétéros, refusons que le PACS soit caricaturé comme un mariage bis.

DIDIER — Oui, la droite conservatrice a voulu faire l'amalgame avec la loi sur la famille. Pour nous, homosexuels, il s'agit uniquement de reconnaître la légitimité juridique et sociale du couple.

Le PACS exclut le droit à l'adoption et à la procréation médicalement assistée ; dispositions avec lesquelles, à titre personnel, je suis en accord. Mais c'est un sujet délicat qu'il conviendra de soulever lors de la discussion de la loi sur la bio-éthique et la famille.



Katell FAVENNEC

a fait des études d'anglais à l'Université de Haute-Bretagne. Actuellement à la section de Rennes-Sud-Est, entrée au Bureau Fédéral du PS d'Ille-et-Vilaine en 1997, elle milite depuis toujours. Elle appartient à cette génération de jeunes militants pour qui s'impliquer dans les grands débats de société constitue un enjeu majeur. Elle est assistante parlementaire de Jean-Michel Boucheron depuis 1995.



Didier LE BOUGEANT

enseignant en biologie, a effectué ses études à Rennes, où il est revenu depuis 3 ans. Militant actif de la section Rennes-Centre, il est l'un des animateurs fidèles des campagnes de Marcel Rogemont. Il a auparavant milité dans d'autres sections, notamment à Perros-Guirec où il s'est courageusement présenté sur la liste de gauche aux municipales de 95. Depuis 10 ans, il milite au sein d'associations homosexuelles, tant à travers Act-Up Paris que AIDS Bretagne et a co-créé Aids-Trégor.

KATELL — La hargne de la droite pour faire barrage à cette loi nous rappelle les grands combats de gauche qui se sont avérés être d'énormes avancées sociales, même si à l'époque la même droite ne "prophétisait que décadence et désordre".

DIDIER — C'est dans cet esprit d'égalité des droits que j'ai toujours inscrit mon combat pour le PACS, en tant que militant socialiste et hors de tout esprit communautariste.

KATELL — Avec le temps, on aura la confirmation qu'une fois de plus, les socialistes ont su défendre l'égalité pour tous les citoyens ■

CE QU'ILS EN DISENT



HENRI HEREM

"Je souscris pleinement à cette proposition de loi, inspirée par une justice républicaine et laïque. C'est une reconnaissance officielle du comportement des individus par la société".



COLETTE GERBAUD

"Je pense que le PACS est une bonne chose. L'homosexualité existe depuis toujours. Auparavant, les gens étaient obligés de se cacher. Maintenant, ils sont plus libres et n'ont plus peur de s'afficher. La majorité des gens les accepte sans les juger. Il est donc normal que la loi les considère comme les autres couples. Quant aux hétérosexuels qui vivent sous le même toit et qui malgré tout doivent rester étrangers au regard de la loi, il est normal qu'on leur accorde quelques avantages comme aux couples mariés. Je remarque également que les personnes qui s'opposent au PACS sont les mêmes que celles qui s'opposaient à la légalisation de l'avortement et de la pilule."



RÉMI GELOT

"Je suis extrêmement favorable au PACS et avant tout pour les autres. J'ai vu trop de personnes, et en particulier des jeunes, se retrouver dans des situations dramatiques parce qu'ils n'étaient pas mariés. Or, la vie de couple hors mariage est tout à fait normale. Chaque être majeur a le droit de vivre comme il le souhaite. Actuellement, à cause du vide juridique dans ce domaine, il y a trop de problèmes en cas de séparation ou de décès de l'un des conjoints. Il est inadmissible d'être obligé de se marier pour des raisons financières. La démocratie doit modifier ou créer des lois en fonction

de l'évolution des mœurs et de la société. On peut éviter l'exclusion de certaines personnes en les considérant au regard de la loi. Dès que le PACS sera voté et mis en application, je ferai les démarches nécessaires pour être en situation d'équité avec mon amie"

EN BREF...

PACTE :
car il s'agit bien d'un accord de volontés et non d'un contrat au sens stricte du terme.

CIVIL :
car il consacre à la fois les rapports privés et sociaux.

SOLIDARITÉ :
car il organise les relations de personnes souhaitant s'entraider.



EVELYNE MORIN

"Le Pacte Civil de Solidarité suscite de nombreuses polémiques, comme à chaque arrivée de nouveaux textes de loi. Cependant, une loi n'appartient pas à la génération spontanée mais est la conséquence de faits nouveaux dans la vie quotidienne. Les couples qui ne veulent ou ne peuvent se marier vont trouver dans le Pacte Civil de Solidarité, un cadre juridique qui va créer des obligations et des droits dans l'organisation de leur vie commune. C'est une avancée sociale qui répond à une évolution des comportements. La loi doit protéger l'individu. Si elle ne le fait pas, des solutions individuelles se mettent en place et la loi du plus fort y trouve sa place. Le Pacte Civil de Solidarité ne menace pas le mariage républicain. Il ne touche pas à l'institution de la famille à laquelle je suis très attachée. J'ai lu le projet de proposition de loi et il n'a aucune incidence sur l'ascendance ni sur la descendance".